

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 26-22
Séance du 08 juillet 2022**

Rendue exécutoire

Un Bureau exceptionnel de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 08 juillet 2022 à 14h00 par voie électronique, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Les échanges écrits concernant le dossier se sont déroulés entre le jeudi 07 juillet à 10 heures et le vendredi 08 juillet 2022 à 14h00. Ils ont été ouverts et clôturés par un mail de la Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
M. Christophe NOELETTE	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

7 présents

Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Acquisition en VEFA de 46 logements collectifs – Rue des Lilas à Taverny.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et à la Directrice Générale ;
Vu le rapport présenté au Bureau du 08 juillet 2022 relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur Kaufman & Broad pour un prix d'acquisition des logements locatifs sociaux à hauteur de 3 250 € HT / m² de surface habitable toutes annexes et places de stationnement incluses, et pour un prix d'acquisition des logements locatifs intermédiaires à hauteur de 3 700 HT / m² de surface habitable toutes annexes et places de stationnement incluses, portant le prix d'acquisition prévisionnel à 8 355 790 € HT et le prix de revient prévisionnel à 8 664 666 € HT soit 9 393 791 € TTC, pour une surface d'environ 2 480 m² ;

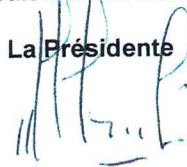
- **AUTORISE** la Directrice Générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 18% maximum du prix de revient.

Approuvé à la majorité

1 abstention : Christophe NOELETTE

Pour Extrait Certifié Conforme

La Présidente



Marie-Christine CAVECCHI